

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS – 45130 SAINT AY)

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	49	49

L'an deux mille vingt-et-un, le seize mars à dix-huit heures,
Le Comité Syndical, dûment convoqué le huit mars deux mille vingt-et-un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Date de la convocation
8 mars 2021

Numéro de la délibération
21-09

Objet de la Délibération

Commission marché
à procédure adaptée



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 23/03/2021
Et publication ou notification
Le 23/03/2021

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEUCE LOIRÉTAINE

Olivier BAILLON (Boulay-les-Barres), Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Elodie BEUCHERIE (Rouvray-Ste-Croix), Miriane BONHOMMET (Sougy), Jean-Michel BORDIER (RUAN), Aline CHASSINE-TOURNE (La Chapelle-Onzerain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Bertrand GUILLON (Boulay-les-Barres), David JACQUET (Artenay), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Damien MOREAU (Lion-en-Beauce), Mathieu NOËL (Suppléant de Yves PINSARD), Alban PAILLET (Coinces), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes), Sébastien ROJO (Patay), Patrice VOISIN (Patay).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-St-André), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Grégory GONET (Messas), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Jacques MESAS (Beaugency), Florence NAIZOT (Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villermain), Laurent SIMONNET (Meung-sur-Loire), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Bruno VIVIER (Charsonville), Solange VALLEÉ (Binas), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois), Laurent SEGANTI (Trinay).

Les délégués suppléants de la CCTVL : David CAMUS (Coulmiers), Yohan CHESNEAU (Binas), Florence CHEVRIER (Dry), Jean-Yves GUINARD (Meung-sur-Loire), Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau-sur-Mauves).

Ainsi que : Jean-Pierre BOTHEREAU (Maire de Huisseau-sur-Mauves), Yves FAUCHEUX (Maire d'Epieds-en-Beauce), Astrid REYT (Conseillère technique régionale).

Vu l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;

Vu l'application de cet article, réactivée par le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, à compter du 31 octobre 2020 et jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire (fixé au 1^{er} juin 2021) ;

Vu l'article L.2121-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable également aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale par renvoi de l'article L.5211-1 du même code ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-23 précité ;

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	49	49

Date de la convocation
8 mars 2021

Numéro de la délibération
21-09

Objet de la Délibération

Commission marché
à procédure adaptée

Les élus participant à cette réunion en visioconférence ou en audioconférence n'étant pas en mesure d'émarger pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles, les documents budgétaires et listes d'émargement seront signés uniquement par l'exécutif.

Le Président informe que la délibération n° 20-28 du 15 décembre 2020 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) n'est pas correcte dans la mesure où, en vertu de l'article L 1411-5 du CGCT, les CAO des collectivités de plus de 3 500 habitants doivent comporter 5 titulaires et 5 suppléants (élus).

Au regard de la rareté des marchés passés par le PETR Pays Loire Beauce en procédure formalisée et, sur le conseil des services du contrôle de légalité de la Préfecture du Loiret, le Président propose d'annuler et de remplacer la délibération n°20-28 « commission d'appel d'offres » par une « commission marché à procédure adaptée », dont le seul objet sera d'étudier et d'émettre un avis sur les offres lors des procédures adaptées uniquement

Le Président propose que les membres de la « commission marché à procédure adaptée » soient les mêmes que ceux identifiés le 15 décembre 2020 à savoir :

- Jean-Pierre DURAND (CCTVL),
- Bertrand HAUCHECORNE (CCTVL),
- Patrick ECHEGUT (CCTVL)
- Thierry BRACQUEMOND (CCBL),
- Dominique LORCET (CCBL)
- David JACQUET (CCBL).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'annuler et de remplacer la délibération n° 20-28 du 15 décembre 2020 par la présente délibération,
- de créer une commission marché à procédure adaptée à titre permanent, pour la durée du mandat,
- De proclamer les délégués du comité syndical suivants membres de la commission marché à procédure adaptée :
 - Jean-Pierre DURAND (CCTVL),
 - Bertrand HAUCHECORNE (CCTVL),
 - Patrick ECHEGUT (CCTVL)
 - Thierry BRACQUEMOND (CCBL),
 - Dominique LORCET (CCBL)
 - David JACQUET (CCBL).
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

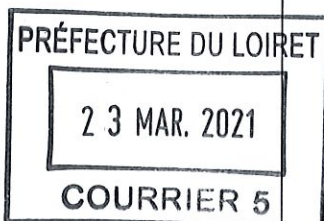
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce



Frédéric CUILLERIER



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 23/03/2021
Et publication ou notification
Le 23/03/2021